

V I L L E D E  
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1613  
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

**Approbation des comptes de la saison 2022-2023 de la Fondation d'art  
dramatique de Genève (FAD) (PR-1613)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'art. 6 des statuts de la Fondation d'art dramatique de  
Genève du 14 mars 1980 (PA 273.01);

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des  
communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 58 oui

*Article unique.* – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de  
Genève relatif aux comptes de la saison 2022-2023 ainsi que le rapport du  
20 novembre 2023 des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet  
2022 au 30 juin 2023 sont approuvés.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden